

## Article 21 du Règlement

Et les propos tenus par plusieurs députés du Nouveau parti démocratique, j'en ai été choqué je dois l'admettre, et je serai moi-même un propagandiste auprès des autorités, mais j'aimerais demander à l'honorable député s'il a pensé de faire parvenir à M. Cherry en particulier, aux ouvriers de Canadair, les propos tenus par l'honorable député de Regina...

[Traduction]

**M. Waddell:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ces deux députés ont cité le député de Regina hors contexte et ont induit la Chambre en erreur. Ils ne l'ont peut-être pas fait exprès, mais ils devraient citer le député dans son contexte.

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE  
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RETIRER SA NOUVELLE PROPOSITION

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, de plus en plus les travailleurs âgés du Québec et du Canada réagissent de façon négative à l'endroit du gouvernement conservateur face à sa nouvelle proposition de faire deux classes de citoyens.

Monsieur le Président, en conséquence cela veut dire qu'à partir d'aujourd'hui et de demain, un travailleur âgé, qui travaillait pour une compagnie au Canada qui ferme ses portes, va au bureau d'assurance-chômage et le gouvernement lui dit: Tu n'as pas droit aux prestations d'assurance-chômage, trouves-toi un autre «job», et on t'en donnera. Dans la même usine, un travailleur d'âge moyen s'en va au bureau d'assurance-chômage, et on lui dit: Oui, toi tu as droit immédiatement à des prestations d'assurance-chômage.

Monsieur le Président, cela est injuste et discriminatoire à l'endroit des travailleurs âgés et je suis persuadé que la majorité des députés, tant libéraux, néo-démocrates que conservateurs, s'opposeront à cette mesure et demanderont au gouvernement de retirer cette mesure injuste à l'endroit des travailleurs âgés.

\* \* \*

[Traduction]

## LE NORD CANADIEN

L'ANNONCE DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES MINÉRAUX DU NORD

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, la politique concernant les minéraux du Nord dévoilée

vendredi dernier à Whitehorse par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) a été bien accueillie par les milieux miniers du Nord. Cette politique apporte une certaine certitude qui faisait défaut sous le gouvernement précédent.

Les mines peuvent maintenant organiser leurs affaires sachant que leur stabilité est assurée, que les redevances demeureront fixées à un taux concurrentiel et que le gouvernement adopte une attitude positive à l'égard de leurs initiatives.

On peut prédire que cette politique suscitera un accroissement des investissements dans les travaux de prospection et d'exploitation, augmentant ainsi les emplois et la production destinée particulièrement à l'exportation.

Je suis heureux de constater l'étroite collaboration qui règne entre l'industrie et le gouvernement, ce qui était rarement le cas auparavant.

\* \* \*

## LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ANNULATION DU PERMIS D'EXPLOITATION D'UNE LIGNE AÉRIENNE—LES PERTES SUBIES PAR LE PROPRIÉTAIRE

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur le Président, une famille de Yellowknife attend impatiemment que la Chambre ou le ministre des Transports (M. Crosbie) redressent un tort grave dont elle est victime. La famille de Fred Turner a été acculée à la ruine par Transports Canada et risque maintenant la saisie de sa maison par la Banque Royale juste avant Noël.

M. Turner détenait un permis d'exploitation d'une petite ligne aérienne jusqu'à il y a deux ans lorsque Transports Canada a annulé son permis parce qu'il n'avait pas produit à temps certains rapports d'ordre statistique. C'est exact, monsieur le Président, le gouvernement l'a acculé à la faillite parce qu'il avait tardé à fournir des données sur la quantité de carburant qu'il avait acheté et le nombre de voyageurs qu'il avait transportés.

Le député de Skeena (M. Fulton) et moi avions signalé ce cas au ministre des Transports précédent il y a un an. Le gouvernement a admis avoir causé du tort à M. Turner. Il a rétabli son permis, mais trop tard: les banques avaient saisi son avion. Il n'a maintenant plus les moyens de relancer son entreprise.

Le 15 mai dernier le ministre m'a écrit pour me dire que le gouvernement avait admis son erreur et qu'il offrait une indemnisation de 15 000 \$ à M. Turner. Il aurait dû offrir plusieurs centaines de milliers de dollars. Le ministre disait dans sa lettre qu'un chèque lui serait envoyé par la poste. C'était en mai dernier, et M. Turner n'a encore reçu aucun chèque. On ne l'a jamais consulté. Il n'y a eu aucune négociation. Le gouvernement l'a tout bonnement escroqué.